

## **Compte-rendu des décisions**

### **Page 1**

#### **Décision Cnir-05-072**

##### **Vote de procédure**

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 17, 18 & 19 juin 2005, adopte l'ordre du jour modifié de la réunion tel que proposé par le Collège Exécutif.

**Adopté à l'unanimité moins un refus de vote.**

#### **Décision Cnir-05-073**

##### **Vote de prise en considération**

Mise en place d'une Commission Nationale de Prévention de Résolution des Conflits

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 17, 18 & 19 juin 2005, propose à la Commission RPI de continuer à travailler sur la base :

- du texte 15A

**Pour : 44. Adopté.**

- du texte 15B

Pour : 20

#### **Décision Cnir-05-074**

##### **Vote de procédure**

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 17, 18 & 19 juin 2005, ratifie la candidature de Pierre Radanne et Jean-Claude Simio comme co-responsables de la commission Énergie.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **Décision Cnir-05-075**

##### **Amendement 1 à la motion d'urgence 14**

Supprimer les mots " et la proportionnelle issue de la dernière Assemblée Générale "

Pour : 27

Contre : 19

**Adopté.**

#### **Décision Cnir-05-076**

##### **Amendement 2 à la motion d'urgence 14**

Remplacer les mots : " Elle a pour mission de faire un rapport, au moins une fois par an au Cnir, " par les mots : " elle a pour mission de faire un rapport au moins une fois à chaque Assemblée Fédérale "

Pour : 29

Contre : 17

**Adopté.**

#### **Décision Cnir-05-077**

##### **Amendement 2 à la motion d'urgence 14**

Ajouter les mots " l'observatoire travaillera à la fois avec des éléments quantitatifs (statistiques) et qualitatifs (entretiens, témoignages, enquêtes...) "

Pour : 33

Contre : 8

Refus de vote : 11

**Adopté.**

#### **Décision Cnir-05-078**

##### **Motion d'urgence 14**

Mise en place de l'Observatoire national des discriminations.

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 17, 18 et 19 juin 2005, met en place un observatoire national des discriminations.

Il sera composé de 13 membres élus au scrutin de liste en respectant la parité. Les membres doivent avoir au moins un an d'ancienneté chez les Verts.

Il a pour mission de faire un rapport au moins une fois à chaque Assemblée Fédérale sur l'état des discriminations au sein des Verts, à tous les niveaux du parti.

L'Observatoire peut formuler dans son rapport des propositions pour résoudre ou réduire les discriminations constatées.

Il peut, à tout moment, porter à la connaissance de toute instance interne un problème de discrimination interne.

Il travaillera à la fois avec des éléments quantitatifs (statistiques) et qualitatifs (entretiens, témoignages, enquêtes...).

Pour : 49

Contre : 6

Abstentions : 13

Refus de vote : 0

**Adopté.**

## Compte-rendu des décisions

### Page 2

#### Décision Cnir-05-079

Amendement à la Motion 1 sur la parité

Vote nominatif

Supprimer toutes les références aux “ minorités de pouvoir ”. Supprimer le dernier paragraphe de la motion.

Pour : 59

Contre : 22

Refus de vote : 2

Adopté.

#### Décision Cnir-05-080

Parité – Motion 1

Faciliter les candidatures de femmes

#### Exposé des motifs

Un des obstacles à la parité, et plus généralement à une plus grande diversité des candidatures, réside dans le fait que les femmes ne s'identifient pas aux postes de pouvoir, s'inhibent et s'auto-censurent (“ je ne suis pas capable ”, “ d'autres sont plus légitimes que moi ”, “ ça ne m'intéresse pas ”, “ c'est trop dur ”, “ ça ne vaut pas le coup de se battre autant pour ça ”, etc.)

Le moment de la constitution des listes ou du choix des candidatures, et les fortes tensions qui l'accompagnent ne sont pas favorables à l'émergence de candidatures nouvelles et sont peu incitatrices à poursuivre un engagement lorsqu'un premier mandat se termine.

Le développement de la confiance en soi, en sa capacité et sa légitimité à porter une ambition collective se construit à l'avance et par un travail de solidarité au sein des groupes.

Le succès du “ groupe parité ” créé à Paris lors des élections municipales de 2001, ayant permis la parité des têtes de listes des arrondissements et facilité un fort engagement des conseillères de Paris (dans un groupe qui compte 51 % de femmes) constitue une expérience facilement reproductible et créatrice de solidarités.

L'idée est ici d'en modéliser l'expérience et de l'ouvrir à d'autres “ minorités de pouvoir ” (\*) ou personnes simplement se sentant démunies face aux enjeux de pouvoir et à la prise de parole publique, et qui s'avèrent intéressées par l'expérience.

#### Motion

Faciliter les candidatures de femmes

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 17, 18 et 19 juin 2005 :

- propose la création de “ groupes parité ” permettant une appropriation collective (*empowerment*), l'organisation de réseaux, le partage d'expériences et la solidarité entre élues et non élues, l'organisation de débats (autour du film “ les Vertes dans tous leurs états... de campagne ” par exemple), etc.
- incite les régions à prendre en charge le fonctionnement de ces groupes sur le financement de la campagne,
- décide de l'organisation, en partenariat avec les organismes de formations *ad hoc*, de modules de formation en communication, prise de parole en public, ouverts à tous ceux et toutes celles qui souhaitent prendre une meilleure confiance en eux/elles.

Pour : beaucoup

Contre : 2

Abstentions : 6

Refus de vote : 1

Adopté.

#### Décision Cnir-05-081

Élection des membres du Conseil statutaire pour 4 ans – Collège Masculin

2 postes à pourvoir

92 bulletins

84 exprimés

8 nuls

11 blancs

Seuil : 63 voix

Robert Lindeckert – Languedoc-Roussillon

Pour : 19 (< 30 %) . Non Elu.

Marc Saracino – Midi-Pyrénées

Pour : 19 (< 30 %). Non Elu

A. Lefranc – Lorraine

Pour : 41. .Non Elu.

Jean-Marc Ferrari – Aquitaine

Pour : 48. Non Elu.

Sylvain Martinez - Corse

Pour : 2 (< 30 %). Non Elu.

#### 2° tour

92 bulletins

88 exprimés

4 nuls

21 blancs

Seuil : 66 voix

A. Lefranc – Lorraine

Pour : 58. .Non Elu.

Jean-Marc Ferrari – Aquitaine

Pour : 51. Non Elu.

## Compte-rendu des décisions

### Page 3

#### Décision Cnir-05-082

Élection des membres du Conseil statutaire pour  
2 ans – Collège Masculin

1 poste à pourvoir

89 bulletins

79 exprimés

10 nuls

9 blancs

Seuil : 59 voix

#### Sylvain Martinez - Corse

Pour : 61. ELU.

Robert Lindeckert – Languedoc-Roussillon

Pour : 2 . Non élu.

Marc Saracino – Midi-Pyrénées

Pour 1. Non élu

Jean-Marc Ferrari – Aquitaine

Pour : 6. Non élu.

#### Décision Cnir-05-083

Amendement à la Motion 2 sur la parité

Retirer l'alinéa : “ parité nationale des têtes de  
listes éligibles comme maires ”

Pour : 18

Contre : 16

Adopté.

#### Décision Cnir-05-084

Motion Parité N° 2 amendée

Exposé des motifs

Les évolutions législatives et internes aux Verts (motions au Cnir et jurisprudence) récentes ont permis des progrès en matière de parité qui gagneraient à être formalisés, harmonisés et développés. Parmi ceux-là, le principe de la parité des têtes au niveau approprié, l'alternance homme-femme aux postes de pouvoir ou, mieux, le partage des responsabilités (co-présidence, co-secrétariats), ont vocation à être encouragés et généralisés.

#### Motion

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 17, 18 et 19 juin 2005,

- décide que les listes et candidatures des Verts déposées aux élections devront impérativement respecter les principes suivants :

- Élections législatives, européennes et sénatoriales : parité nationale des candidatures y compris éligibles (dans les circonscriptions jugées gagnables et réparties comme telles) ;
- Élections régionales : parité des têtes de listes au niveau national et parité au niveau régional des têtes de listes par département ;
- Élections cantonales : parité des candidatures éligibles au niveau départemental avec sanctions financières en cas de non-respect<sup>1</sup> ;

#### - Élections municipales :

- o parité des têtes de listes au niveau départemental ou régional (selon l'échelon le plus pertinent en fonction du nombre de villes où les Verts sont présents, de la taille des villes, etc.)
  - o parité des têtes de liste d'arrondissements à Paris, Lyon, Marseille,
- rappelle que l'alternance des candidatures (femmes- hommes) à l'élection présidentielle constitue un objectif politique ;
- demande que la répartition paritaire des postes pour les Verts dans les exécutifs des conseils régionaux, généraux et des villes de plus de 10 000 habitants, soit prise en compte dès les négociations avant les élections, et effective pour tous les postes dont l'affectation dépend des Verts ;
- demande au Collège Exécutif un rapport sur l'application de la motion 04-011 sur la parité aux cantonales ;
- incite les groupes d'élu-e-s à se doter d'une co-présidence paritaire à l'instar de ce qui est pratiqué au Parlement européen<sup>2</sup> et chez les Verts allemands et belges, pratique permettant non seulement de garantir la parité mais aussi de développer une saine habitude de partage du pouvoir...

Pour : beaucoup

Contre : 0

Abstentions : 2

Adopté.

---

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Clichy le 1er février 2004, décide :

Les régions qui ne respectent pas la parité des candidatures pour les élections cantonales auront un abattement sur leur part de financement public. Cet abattement sera effectué en fonction de la parité des éligibles.

Les règles de calcul seront celles retenues pour le financement public légal mais seront plafonnées à 10 % maximum. Chaque année, l'abattement pourra éventuellement être réduit si la région concernée a mis en place un plan d'action concret visant à améliorer la parité de ses candidat-e-s et futur-e-s élu-e-s.

Le Collège exécutif fera un rapport au Cnir lors de la séance de vote du budget.

<sup>1</sup> Décision Cnir-04-011

<sup>2</sup> Actuellement Dany Cohn-Bendit et Monica Frassoni

## **Compte-rendu des décisions**

### **Page 4**

#### **Décision Cnir-05-085**

##### **Motion 3 sur la parité amendée**

##### **Exposé des motifs**

La difficulté à concilier la vie professionnelle, politique et familiale, constitue une barrière pour beaucoup. Mais elle affecte particulièrement les femmes pour leur entrée en politique, la pression sociale continuant de leur attribuer les responsabilités domestiques et parentales.

Depuis longtemps mais encore trop peu souvent, les Verts organisent des gardes d'enfants lors des AG et des réunions. Par ailleurs, la garde sur le lieu de la réunion est loin d'être toujours la solution idéale. Enfin, le rythme des réunions politiques et institutionnelles pourrait, avec quelques règles de bonne conduite et d'amélioration, permettre une plus grande qualité de vie des militant-e-s et des élu-e-s en ne les contraignant pas à rentrer chez eux au milieu de la nuit et en ne créant pas une "prime à l'hyper-présence" pénalisant celles et ceux qui ne peuvent ou ne souhaitent pas devenir des professionnel-les de la politique

**Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 17, 18 et 19 juin 2005 :**

- décide que les régions informeront les adhérent-e-s, en préalable aux appels à candidatures en externe, que les frais de garde peuvent être pris en compte et remboursés sur les frais de campagne, lorsque la CCFP accorde le remboursement électoral des frais de garde d'enfants,
- encourage la mise en place systématique de gardes d'enfants pour les AG et grosses réunions par les régions, pour cela des frais de personnels devront être prévus ;
- encourage la mise en place de systèmes de remboursement par les régions pour les militant-e-s qui doivent faire garder leurs enfants lors des réunions (chèque emploi service, dégrèvement sur les cotisations annuelles, etc.) ;
- encourage les régions et les groupes locaux à réfléchir collectivement sur leurs horaires de réunions afin de choisir un horaire permettant de concilier vie personnelle et engagement politique (limiter la durée des réunions, éviter les horaires trop tardifs, etc.) ;
- décide d'inclure les frais de garde d'enfants dans les frais des élus indemnisés. Cette déduction sera faite sur les indemnités brutes. Ainsi les cotisations des élus seront calculées sur ses indemnités nettes ;
- demande à nos parlementaires de travailler à la rédaction d'un projet de loi

permettant aux élus internes des partis politiques de bénéficier lorsqu'ils sont salariés, de crédits d'horaires à prendre sur leur temps de travail pour participer à la vie politique de leur parti, dans la même mesure que les représentants des syndicats,

- demande à ce que ce projet de loi, après adaptation par le Cnir, fasse partie des négociations à mener avec nos partenaires pour les futures élections nationales, dans le cadre d'un projet de loi général sur le statut de l'élu,
- Incite les groupes politiques à s'organiser et à faire modifier le règlement intérieur des institutions où ils sont élus afin d'adapter les horaires de réunion et de limiter les séances de nuits (qui défavorisent les élu-e-s qui ont une vie professionnelle, les élu-e-s avec une famille à charge, les élu-e-s qui habitent loin du lieu du pouvoir central et qui favorise l'absentéisme).

Le Cnir, estime également, qu'en tout état de cause, le combat pour que les institutions et collectivités territoriales prennent en charge les frais de garde occasionnés par les dites séances, que ce soit pour gardes d'enfant ou pour garde/soins à adultes handicapés, ou à personnes en longue maladie, doit être un combat fort des groupes Verts.

Pour : 41  
Contre : 2  
Abstentions : 3  
**Adopté.**

#### **Décision Cnir-05-086**

##### **Motion 4 sur la parité**

**Motion de procédure : renvoi de l'examen du texte à une prochaine réunion du Cnir**

Pour : beaucoup  
Contre : 14  
**Adopté.**

## **Compte-rendu des décisions**

### **Page 5**

#### **Décision Cnir-05-087**

#### **Motion 5 sur la parité**

#### **Exposé des motifs**

En dépit des règles les plus subtiles élaborées au sein de notre parti, la parité n'est pas respectée dans plusieurs de nos instances internes, notamment au Cnir élu depuis décembre 2004 ainsi qu'au CAR Ile-de-France pour n'en citer qu'un. En effet, la tendance à mettre les hommes en tête de liste, y compris au sein des tendances interne des Verts, crée un déséquilibre parmi les élu-e-s au bénéfice des hommes.

Pour remédier à cette difficulté, et dans la ligne de ce que plusieurs régions pratiquent déjà, la prochaine constitution du Cnir devra être exemplaire.

En ce sens,

**Le Conseil national interrégional, réuni à Paris les 17, 18 et 19 juin 2005, décide :**

#### **1 - de modifier l'Agrément intérieur de sorte que :**

- Chaque motion présente strictement autant de doublettes hommes et femmes (la première doublette étant tirée au sort pour chaque motion avant l'élection du quart national du CNIR ou du vote des motions au niveau régional afin d'éviter tout déséquilibre en termes de parité en cas de nombre impair de doublettes). Si le nombre de motions est pair, la parité sera de fait respectée. Si le nombre de motions est impair, le déséquilibre ne pourra dépasser une doublette de différence entre nombre d'hommes et de femmes.

- Pour les régions ayant droit à un nombre impair de doublettes, il soit procédé à un tirage au sort national des régions devant apporter une doublette féminine supplémentaire. Ceci nécessite une modification de l'agrément intérieur adéquat.

#### **2 – pour rectifier d'éventuelles disparités résistant à ces premières mesures, de modifier comme suit les articles IV, V, XI et XII de l'Agrément Intérieur :**

##### **a) Article IV : Conseil National Inter-Régional**

-Article IV-4 : Tout membre du Cnir peut être suppléé par la personne élue en doublon avec lui. Si le délégué et son suppléant sont absents plus de 3 réunions du Cnir de suite, le siège est considéré comme vacant. Tant que les Cnir ne seront pas paritaires, les doublettes démissionnaires sont remplacées systématiquement par la " doublette " suivante du sexe le moins bien représenté.

-Article IV-5 : En cas de vacance de siège au sein du CNIR, et jusqu'à ce que la parité réelle soit obtenue, ce siège est attribué à la " doublette "

suyante du sexe le moins bien représenté non encore élue venant sur la liste sur laquelle figurait le membre du Cnir dont le départ a provoqué la vacance du siège

##### **b) Article V : Organisation et fonctionnement du Collège Exécutif.**

**Article V-5 : Les membres du Collège Exécutif issus du Cnir démissionnent du Cnir où ils sont remplacés par le-la suivant-e immédiat-e du sexe le moins bien représenté de leur liste figurant sur la liste du quart national.**

**Ce remplacement par des doublettes - le cas échéant du sexe opposé - aura lieu jusqu'à ce que la parité soit rétablie au Cnir.**

**En cas d'impossibilité à une Région de proposer une nouvelle doublette en remplacement de la doublette démissionnaire qui soit respectueuse de la parité, le quart national peut constituer un " réservoir national" .**

#### **3 – d'appliquer concrètement ces résolutions à partir du prochain congrès.**

**Pour parvenir à cette pratique, les Régions sont tenues de mentionner au PV de leurs Assemblées Générales, toutes les doublettes présentées par toutes les listes, ordonnancées, pour communication au Bureau du Cnir.**

Pour : 50 (87,72 %)

Contre : 4

Abstentions : 3

**Adopté**

**L'Agrément Intérieur est ainsi modifié.**

## **Compte-rendu des décisions**

**Page 6**

### **Après le vote sur le TCE**

#### **Décision Cnir-05-088**

##### **Vote de procédure**

**Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 17, 18 & 19 juin, décide :**

- de commencer les votes par la motion d'urgence N°3: Pour : 30
- de commencer les votes par la motion d'urgence N°4. Pour : 0
- **de commencer les votes par les motions d'urgence N° 10, 11 et 12.** Pour : 46. **Adopté.**

#### **Décision Cnir-05-089**

##### **Amendement 1 à la motion d'urgence 10**

**Après les mots “ des mécanismes fiscaux de solidarité tels que la taxe Tobin ”, insérer les mots : “ une fiscalité européenne sur les sociétés, la levée du secret bancaire et la fin des paradis fiscaux ”**

Pour : beaucoup.

Contre : 6

**Adopté.**

#### **Décision Cnir-05-090**

##### **Amendement 2 à la motion d'urgence 10**

**Au troisième paragraphe, après les mots “ que connaît actuellement l'Europe à 25 ”, ajouter les mots :**

**“ conscients de la nécessité de ne pas laisser la dynamique créée par la victoire du non aux souverainistes et aux nationalistes, conscients également de la nécessité de relancer au plus vite la réflexion sur la nécessité d'une réforme institutionnelle de grande ampleur au niveau européen, afin de construire l'Europe démocratique et écologique dont les peuples ont besoin,**

**Les Verts,**

- **demandent solennellement au Conseil européen, si l'application du TCE s'avère impossible, de reconnaître au Parlement européen qui sera élu en 2009 le pouvoir constituant et d'organiser d'ici là les débats et aménagements juridiques nécessaires,**
- **mandatent leurs représentants auprès du Parti Vert européen pour que ce dernier adopte la même position au cas où il serait avéré que l'application du TCE est impossible,**
- **lancent au plus vite une grande campagne de sensibilisation à ce projet, notamment par le lancement d'une pétition européenne et l'impression d'affiches ”**

Pour : beaucoup

Contre : 15

**Adopté.**

#### **Décision Cnir-05-091**

##### **Amendement 3 à la motion d'urgence 10**

**Après “ jusqu'à présent ”, insérer les mots : “ un rejet, une inquiétude à l'égard de la construction européenne et de son élargissement ”**

Pour : beaucoup

Contre : 3

**Adopté.**

#### **Décision Cnir-05-092**

##### **Amendement 4 à la motion d'urgence 10**

**Après “ marché commun ”, ajouter les mots : “ comme le proposent les souverainistes ”.**

Pour : 26

Contre : beaucoup

**Rejeté.**

#### **Décision Cnir-05-092**

##### **Amendement 4 à la motion d'urgence 10**

**Après les mots “ face à un système ”, ajouter le mot “ mondialisé ”.**

**Après les mots “ liens sociaux ”, ajouter les mots “ en particulier dans les pays du Sud ”**

Pour : beaucoup

Contre : 8

**Adopté.**

#### **Décision Cnir-05-093**

##### **Amendement 5 à la motion d'urgence 10**

**- Après les mots “ et sa répartition revue ” ajouter les mots “ en faveur de politiques publiques au service du développement soutenable et des solidarités ”**

**- Après les mots “ taxe Tobin ”, ajouter les mots “ , ainsi que les éco-taxes ”**

**- Ajouter un septième alinéa ainsi : “ de rendre juridiquement contraignante la Charte des Droits fondamentaux sans attendre ”**

Pour : beaucoup

Contre : peu

**Adopté.**

#### **Décision Cnir-05-094**

##### **Amendement 6 à la motion d'urgence 10**

**Ajouter au paragraphe 7 les mots : “ les Verts réaffirment la nécessité d'une constitution fédérale intégrant une place importante pour les Régions ”**

Pour : beaucoup

Contre : peu

**Adopté.**

#### **Décision Cnir-05-095**

##### **Amendement 7 à la motion d'urgence 10**

**Supprimer les mots “ sur un plan institutionnel [...] Europe à 25 ”**

Pour : 5

Contre : beaucoup

**Rejeté.**

## **Compte-rendu des décisions**

### **Page 7**

#### **Décision Cnir-05-096**

**Motion d'urgence 10 amendée.**

**Interpellation à Jacques Chirac dans le cadre du Conseil européen des 16 et 17 juin.**

**[voir texte en annexe 1]**

Pour : beaucoup

Contre : 4

Abstentions : 10

Refus de vote : 6

**Adopté.**

### **Débat sur la situation interne en région PACA**

#### **Décision Cnir-05-097**

**Vote de procédure**

**Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris, les 17, 18, 19 juin 2005, décide :**

**- l'arrêt du débat sur la situation en PACA à midi, le dimanche 19 juin. Pour : beaucoup. Adopté.**

**- de tenir le débat jusqu'au bout : moins**

#### **Décision Cnir-05-098**

**Vote de procédure**

**Le 19 juin à 12 heures, le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris, décide :**

**- de continuer ce débat. Pour : 42**

**- de reprendre le débat sur l'Europe: Pour : 48.**

**Adopté.**

### **Reprise du débat sur l'Europe**

#### **Décision Cnir-05-099**

**Amendement 1 à la motion d'urgence 11**

**Au paragraphe 2, supprimer les mots " ainsi au PVE ".**

**Au paragraphe 3, remplacer les mots " le Conseil du PVE à Kiev pourrait " par les mots " les Verts français proposent d' "**

**Au paragraphe 3, remplacer l'alinéa 4 par les mots " demander au Conseil européen de Kiev de convoquer un congrès extraordinaire dans les meilleurs délais "**

Pour : 24

Contre : 39

**Rejeté.**

#### **Décision Cnir-05-100**

**Amendement 2 à la motion d'urgence 11**

**Dans le titre de la motion, ajouter les mots " français et "**

Pour : beaucoup

**Adopté.**

#### **Décision Cnir-05-101**

**Sous-Amendement 1 à l'amendement 3 à la motion d'urgence 11**

**" Cela passe, si la mise en œuvre du TCE s'avère impossible, par un nouveau projet de constitution, élaboré démocratiquement par une assemblée constituante européenne, constituée par le Parlement européen élu en 2009, et soumise à référendum européen. "**

Pour : beaucoup

Contre : 1

**Adopté.**

#### **Décision Cnir-05-102**

**Sous-Amendement 2 à l'amendement 3 à la motion d'urgence 11**

**" Les Verts mèneront avec tous ceux qui le souhaitent des luttes concrètes sur des objectifs positifs en faveur de leurs exigences (Reach, brevets logiciels, suppression de l'opt-out en matière de temps de travail) et contre les directives Bolkenstein. "**

Pour : beaucoup

Contre : 0

**Adopté.**

#### **Décision Cnir-05-103**

**Sous-Amendement 3 à l'amendement 3 à la motion d'urgence 11**

**" Les Verts décident qu'une des plénières des Journées d'Été, avec notamment des invités d'autres partis Verts européens, portera sur la crise de la démocratie française et européenne, et sera la première occasion d'un large débat sur ces questions, et une autre sur " les questions économiques et sociales " pour relancer et approfondir la réflexion sur l'économie plurielle, a lutte contre la pauvreté et les exclusions. Des syndicalistes, entre autres, y seront invités "**

Pour : beaucoup

Contre : 7

**Adopté.**

#### **Décision Cnir-05-104**

**Sous-Amendement 4 à l'amendement 3 à la motion d'urgence 11**

**" Les Verts participeront à la relance des initiatives lancées à Guéret pour préserver et améliorer les services publics notamment dans le monde rural et les quartiers. "**

Pour : beaucoup

Contre : 0

**Adopté.**

## **Compte-rendu des décisions**

### **Page 8**

#### **Décision Cnir-05-105**

**Sous-Amendement 5 à l'amendement 3 à la motion d'urgence 11**

**Vote nominal**

**“ Les Verts participeront en tant qu'observateurs à la journée de réflexion du 25 juin pour défendre leur position pour une Europe, fédérale, écologique et démocratique, et réfléchir sur les stratégies pour y arriver. ”**

Pour : 56

Contre : 36

**Adopté.**

#### **Décision Cnir-05-106**

**Sous-Amendement 6 à l'amendement 3 à la motion d'urgence 11**

**Après “ dynamiques militantes ”, rajouter les mots “ pour le Oui ”.**

Pour : 26

Contre : beaucoup

**Rejeté.**

#### **Décision Cnir-05-107**

**Sous-Amendement 7 à l'amendement 3 à la motion d'urgence 11**

**Au-delà des positions pour le oui ou le non prises lors de la campagne référendaire, les Verts s'engageront à créer les conditions d'un large rassemblement pour une Europe fédérale, écologique, solidaire et démocratique. Les dynamiques militantes créées à l'occasion de la campagne peuvent constituer des points d'appui si la conception de l'Europe que nous portons y est acceptée.**

Pour : beaucoup

Contre : 2

**Adopté.**

#### **Décision Cnir-05-108**

**Amendement 4 à la motion d'urgence 11**

**- Remplacer le mot “ SMIG ” par les mots “ Salaire minimum ”**

**- Au dernier alinéa, remplacer les mots “ Transformer le conseil de Kiev en congrès extraordinaire ” par “ Proposer au conseil de Kiev de convoquer un congrès extraordinaire ”**

**- Remplacer le mot “ hollandais ” par le mot “ néerlandais ”**

Pour : beaucoup

Contre : 0

**Adopté.**

#### **Décision Cnir-05-109**

**Motion d'urgence 11 amendée**

**Suite au Référendum du 29 mai**

**Pour des Verts français et européens à l'initiative !**

**Après le rejet français et néerlandais, les Verts doivent maintenant aller de l'avant pour poursuivre notre objectif incontournable et essentiel aux yeux des Verts : la construction fédérale de l'Europe.**

**Cela passe, si la mise en œuvre du TCE s'avère impossible, par un nouveau projet de constitution, élaboré démocratiquement par une assemblée constituante européenne, constituée par le Parlement européen élu en 2009, et soumise à référendum européen.**

**Les Verts mèneront avec tous ceux qui le souhaitent des luttes concrètes sur des objectifs positifs en faveur de leurs exigences (Reach, brevets logiciels, suppression de l'opt-out en matière de temps de travail) et contre les directives type Bolkenstein.**

**Les Verts décident qu'une des plénières des Journées d'Eté, avec notamment des invités d'autres partis Verts européens, portera sur la crise de la démocratie française et européenne, et sera la première occasion d'un large débat sur ces questions, et une autre sur “ les questions économiques et sociales ” pour relancer et approfondir la réflexion sur l'économie plurielle, la lutte contre la pauvreté et les exclusions. Des syndicalistes, entre autres, y seront invités.**

**Les Verts participeront à la relance des initiatives lancées à Guéret pour préserver et améliorer les services publics notamment dans le monde rural et les quartiers.**

**Les Verts participeront en tant qu'observateurs à la journée de réflexion du 25 juin pour défendre leur position pour une Europe, fédérale, écologique et démocratique, et réfléchir sur les stratégies pour y arriver.**

**Au-delà des positions pour le oui ou le non prises lors de la campagne référendaire, les Verts s'engageront à créer les conditions d'un large rassemblement pour une Europe fédérale, écologique, solidaire et démocratique. Les dynamiques militantes créées à l'occasion de la campagne peuvent constituer des points d'appui si la conception de l'Europe que nous portons y est acceptée.**



## Compte-rendu des décisions

### Page 9

Les Verts français proposent ainsi au Parti Vert européen de prendre plusieurs initiatives :

- Lancer un processus de débat qui permette d'aborder collectivement des sujets qui ne font pas consensus entre nous. Nous suggérons par exemple que cela prenne la forme de plusieurs conventions thématiques réunissant des militants verts des partis verts membres du PVE
- Profiter de la réunion du Groupe des Verts à Marseille en octobre 2005 pour organiser, à l'occasion des 20 ans des Verts, une première convention, ouverte à des syndicats et des associations, abordant un thème social européen (Salaire minimum européen, protections sociales européennes,...)
- Le Conseil du PVE à Kiev pourrait étudier également des pistes de réformes statutaires permettant de donner plus de poids aux décisions du PVE et établir le calendrier des conventions suivantes.
- Proposer au conseil de Kiev de convoquer un congrès extraordinaire.

Pour : 55

Contre : 30

Abstentions : 3

Refus de vote : 0

Adopté.

### Décision Cnir-05-110

#### Amendement 1 à la motion d'urgence 12

Insérer entre " dialogue, tant avec la gauche qui a défendu le Oui qu'avec celle qui a défendu le Non. " et " ces temps de dialogue auront aussi pour objet de préparer un rendez-vous européen des gauches européennes " les mots : " avec l'ensemble de la gauche politique, associative, et syndicale dans la perspective pour les Verts de contribuer à une véritable alternative pour 2007 :

- qui formule des propositions concrètes de relance du processus d'unité politique européenne,
- qui réponde aux urgences environnementales liées au changement climatique, à l'épuisement des ressources énergétiques fossiles, à la sortie du nucléaire, et à la perte de la biodiversité,
- qui réponde au malaise social du pays par un projet économique et social global traitant en priorité les réponses apportées à la question du chômage, de la précarité, la protection sociale et les services publics,
- réponde à la crise de régime que vit la France, au déficit démocratique et à la nécessité de refonder les institutions de la République "

Adopté à l'unanimité

### Décision Cnir-05-111

#### Motion 12 amendée

Suite au Référendum du 29 mai

Reconstruire le dialogue pour préparer l'alternative

Après le vote du 29 mai, l'Europe est en crise... la gauche française l'est également. Les Verts pensent que de ces crises peuvent déboucher à la fois sur un nouvel élan pour l'Europe, mais aussi sur un nouvel élan pour la gauche.

Les divergences qui existent au sein de la gauche sont certes nombreuses et elles justifient de longue date l'existence de plusieurs partis et mouvements. Aujourd'hui, le nouveau clivage né autour du débat sur le Traité Constitutionnel européen ne justifie pas, selon nous, une remise en cause du positionnement des Verts, car les Verts ont un projet de société à part entière qui n'est soluble ni dans la gauche critique, ni dans la sociale démocratie. Ce clivage ne doit pas non plus marquer une rupture de l'indispensable dialogue au sein de la gauche pour répondre à l'attente des françaises et des français tant pour l'Europe que pour préparer l'alternative au gouvernement de Villepin en 2007. À ce titre, les Verts rappellent leur positionnement défini dans leur dernière motion d'orientation adoptée à Reims en décembre 2004, où ils souhaitaient une *co-élaboration de leur programme pour 2007 ayant pour objectif la construction d'alliances sectorielles de manière continue avec le mouvement associatif et syndical, et où ils réaffirmaient leur volonté de créer les conditions de l'alternance, avec la gauche.*

Le débat en faveur ou contre le Traité constitutionnel est derrière nous. Ce qui est devant nous, c'est l'avenir de l'Europe et l'avenir de la France. La gauche et les Verts ont une responsabilité forte et doivent offrir des réponses. Nous ne les formulerons pas autrement que dans le dialogue.

Certains rejettent l'Europe pour des raisons assez peu louables : peur de l'autre, volonté de souveraineté, refus de mécanismes de solidarité etc. Entre le " non " engagé et progressiste, et les autres " non ", il faut choisir !

Pour notre part, nous voulons croire qu'une majorité de citoyens veut davantage d'Europe et surtout d'une autre Europe. C'est pourquoi il est urgent que les progressistes se réconcilient et construisent ensemble un projet pour l'Europe et pour la France suffisamment fédérateur pour rassembler une majorité de citoyens.

C'est la raison pour laquelle, les Verts prendront contact, en cohérence avec le calendrier du Plan de travail, très rapidement, pour des moments de

## **Compte-rendu des décisions**

### **Page 10**

dialogue, tant avec la gauche qui a défendu le Oui qu'avec celle qui a défendu le Non. Ces temps de dialogue auront pour but de préparer un rendez-vous européen des gauches européennes, avec l'ensemble de la gauche politique, associative, et syndicale dans la perspective pour les Verts de contribuer à une véritable alternative pour 2007 :

- qui formule des propositions concrètes de relance du processus d'unité politique européenne,
- qui réponde aux urgences environnementales liées au changement climatique, à l'épuisement des ressources énergétiques fossiles, à la sortie du nucléaire, et à la perte de la biodiversité,
- qui réponde au malaise social du pays par un projet économique et social global traitant en priorité les réponses apportées à la question du chômage, de la précarité, la protection sociale et les services publiques,
- réponde à la crise de régime que vit la France, au déficit démocratique et à la nécessité de refonder les institutions de la République "

Ces temps de dialogue auront aussi pour objet de préparer un rendez-vous européen des gauches européennes.

**Adoptée à l'unanimité.**

#### **Décision Cnir-05-112**

##### **Amendement 1 à la motion d'urgence 13**

Après le 5<sup>ème</sup> paragraphe, ajouter les mots : " conformément aux engagements que nous avons pris au sein du PVE, et par solidarité avec les autres partis Verts de l'Union européenne, la campagne des Verts pour le TCE se termine à la fin du processus de ratification "

Pour : 26

Contre : 36

**Rejeté.**

#### **Décision Cnir-05-113**

##### **Amendement 2 à la motion d'urgence 13**

Remplacer la dernière phrase du dernier paragraphe par les mots : " les Verts interprètent le vote français comme un rejet des politiques de droite, l'expression d'une crise sociale, en même temps que l'exigence de plus et mieux d'Europe. Mais les Verts ne peuvent ignorer la montée d'un malaise identitaire, la crispation souverainiste, une crainte de l'élargissement ; une instrumentalisation de l'adhésion de la Turquie à l'Union Européenne "

Pour : beaucoup

Contre : peu

**Adopté.**

#### **Décision Cnir-05-114**

##### **Amendement 3 à la motion d'urgence 13**

Après " les Verts en ont pris acte ", insérer les mots : " il ne s'agit plus de savoir si les citoyens se sont trompés, mais de comprendre le sens profond du refus de la ratification. Pour les Verts, il ne s'agit plus de refaire le débat sur le référendum, mais d'affronter avec courage les remises en question nécessaires pour faire face aux questions cruciales qui sont devant nous "

Pour : beaucoup

Contre : 2

**Adopté.**

#### **Décision Cnir-05-115**

##### **Amendement 4 à la motion d'urgence 13**

Après les mots " démocratique, et ce malgré la présence de la partie III ", insérer les mots " ce qui est au cœur du vote contre le TCE, c'est, d'une part, la remise en cause de la rentabilité actionnariale à court terme et le refus de la mondialisation libérale ; et, d'autre part, la volonté d'un modèle économique et social mettant l'humain au centre de ses préoccupations et la volonté d'exiger d'autres choix économiques, sociaux et environnementaux. C'est le souhait d'une logique alternative fondée sur la démocratie et la solidarité. "

Pour : 45

Contre : moins

**Adopté.**

## **Compte-rendu des décisions**

### **Page 11**

**Décision Cnir-05-116**

**Motion d'urgence 13 amendée**

**Suite au Référendum du 29 mai**

**Analyse du résultat**

Les Français ont massivement rejeté le Traité Constitutionnel européen. Les Verts en ont pris acte. Il ne s'agit plus de savoir si les citoyens se sont trompés, mais de comprendre le sens profond du refus de la ratification. Pour les Verts, il ne s'agit plus de refaire le débat sur le référendum, mais d'affronter avec courage les remises en question nécessaires pour faire face aux questions cruciales qui sont devant nous

Cette campagne a permis un débat démocratique intense et utile. Ce débat aurait été encore plus riche si les 25 États de l'Union avaient accepté, comme le demandaient les Verts, d'organiser un référendum européen, le même jour, dans tous les 25 États. Mais cette campagne a également révélé des divergences parfois fortes entre les forces de gauche.

Les Verts ont pris position pour le oui car ils voient dans cette Constitution un certain nombre d'avancées sur lesquelles s'appuyer pour la construction d'une Europe politique plus fédérale et plus démocratique, et ce malgré la présence de la partie III.

Ce qui est au cœur du vote contre le TCE, c'est, d'une part, la remise en cause de la rentabilité actionnariale à court terme et le refus de la mondialisation libérale ; et, d'autre part, la volonté d'un modèle économique et social mettant l'humain au centre de ses préoccupations et la volonté d'exiger d'autres choix économiques, sociaux et environnementaux. C'est le souhait d'une logique alternative fondée sur la démocratie et la solidarité

Les Verts comprennent cet acte de défiance et de malaise exprimé par les électeurs vis-à-vis de l'actuelle construction européenne. Ce vote traduit le fait que le Traité est apparu comme une réponse insuffisante à la marchandisation mondialisée et son corollaire de dégâts environnementaux et sociaux.

Il traduit également un profond rejet des politiques libérales menées par la droite qui a continué sa politique de casse sociale malgré les signaux forts envoyés par les électeurs lors des précédents scrutins régionaux, cantonaux et européens.

Les Verts réaffirment clairement leur attachement à doter l'Europe d'une Constitution, et, en tout état de cause, de dépasser l'actuel Traité de Nice.

Les Verts sont en effet pour une Europe résolument fédérale qui dépasse la logique intergouvernementale, refuse tout repli souverainiste quel qu'il soit, et construit une démocratie européenne susceptible de répondre efficacement aux défis sociaux et environnementaux, et à l'unilatéralisme sur la scène internationale.

Les Verts interprètent le vote français comme un rejet des politiques de droite, l'expression d'une crise sociale, en même temps que l'exigence de plus et mieux d'Europe. Mais les Verts ne peuvent ignorer la montée d'un malaise identitaire, la crispation souverainiste, une crainte de l'élargissement ; une instrumentalisation de l'adhésion de la Turquie à l'Union Européenne.

Adoptée à l'unanimité moins 5 abstentions et 4 refus de vote.

**Décision Cnir-05-117**

**Motion d'urgence 4 amendée**

Le vote du 29 Mai sur le TCE a des conséquences politiques européennes mais aussi nationales.

La gauche s'est fortement divisée à l'occasion du référendum et les interprétations données au vote des français nourrissent des tentatives de recomposition politique.

L'écologie politique portée par Les Verts est plus que jamais d'actualité.

La page du TCE est en train d'être tournée et nous devons maintenant préparer le projet que nous présenterons lors des échéances de 2007.

C'est à nous, Verts, que revient de porter l'écologie dans le débat politique. Cette volonté, les adhérents l'ont exprimée lors du congrès de Reims en affirmant la nécessité d'une candidature Verte lors de la prochaine élection présidentielle.

Aussi,

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni les 17,18 et 19 Juin à Paris :

- rappelle le vote des adhérents concernant une candidature Verte à la prochaine élection présidentielle,

- confirme le processus de désignation du candidat des Verts pour cette élection,

- rejette toute opération tendant à accréditer l'idée que les Verts pourraient renoncer à défendre leurs idées de façon autonome lors du premier tour de l'élection présidentielle.

Pour : beaucoup

Contre : 2

Abstentions : 5

Refus de vote : 3

**Adopté.**

## **Compte-rendu des décisions**

**Page 12**

### **Débat sur la situation interne en région PACA**

#### **Décision Cnir-05-118**

##### **Vœu**

Dans l'attente de la remontée des situations de cumul exigée par le Conseil statutaire auprès de l'ensemble des régions, le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 17, 18 et 19 juin 2005, demande la suspension des sanctions à l'encontre de Jean-Luc Bennahmias et de Jean Desessard afin de mettre à plat et régler de façon équitable toutes les situations similaires.

Pour : 35

Contre : 53

Abstentions : 0

**Rejeté.**

#### **Décision Cnir-05-119**

##### **Amendement à la motion du CE sur la situation en PACA**

Ajouter à la fin de la motion les mots : « demande au CE d'envisager la mise sous tutelle politique et financière après le 1er juillet en cas de difficultés de fonctionnement de la Région PACA. »

**Adopté à l'unanimité.**

#### **Décision Cnir-05-120**

##### **Amendement à la motion du CE sur la situation en PACA**

Modifier la motion comme suit :

1. « constate la dissidence des élus régionaux Verts de la région PACA Edgar Malaussena, Juliette Chenel-Leroux, Chantal Lamouroux, et Gérard Azibi qui ont démissionné du groupe des élus Verts au CR PACA depuis le 20 mars 2005,
2. constate qu'ils ont été suspendus par le CE du 26 avril 05 et qu'ils n'ont pas répondu aux demandes répétées du CAR et du CE visant à ce qu'ils réintègrent le groupe et sont donc en situation de récidive,
3. devant la situation de récidive, demande au CAR PACA d'exclure des Verts les 4 élu-e-s régionaux précités pour faute grave. »

Pour : 42

Contre : 37

**Adopté.**

#### **Décision Cnir-05-121**

##### **Amendement à la motion du CE sur la situation en PACA**

Modifier la date prévue dans la motion : donner 1 mois après la décision du Conseil Statutaire (19 juillet 2005).

Pour : peu

Contre : beaucoup

**Rejeté.**

#### **Décision Cnir-05-122**

##### **Motion du CE sur la situation en PACA amendée Vote nominatif**

Vu la décision du Conseil Statutaire concernant la situation en région PACA, le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 17, 18 et 19 juin 2005,

- considère que la donne a été modifiée.
- constate la dissidence des élus régionaux Verts de la région PACA Edgar Malaussena, Juliette Chenel-Leroux, Chantal Lamouroux, et Gérard Azibi qui ont démissionné du groupe des élus Verts au CR PACA depuis le 20 mars 2005,
- constate qu'ils ont été suspendus par le CE du 26 avril 05 et qu'ils n'ont pas répondu aux demandes répétées du CAR et du CE visant à ce qu'ils réintègrent le groupe et sont donc en situation de récidive,
- devant la situation de récidive, demande au CAR PACA d'exclure des Verts les 4 élu-e-s régionaux précités pour faute grave.

Il demande au CE d'envisager la mise sous tutelle politique et financière après le 1er juillet en cas de difficultés de fonctionnement de la Région PACA.

Pour : 59

Contre : 23

Abstentions : 4

**Adopté.**

## **Compte-rendu des décisions**

**Page 13**

### **Motions diverses**

#### **Décision Cnir-05-123**

**Motion du CE sur a représentation des Verts au Conseil du PVE**

**Le CE propose au Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 17, 18 et 19 juin 2005 :**

**- que les 2 délégués et les 2 suppléants des Verts français au Conseil du Parti Vert européen, en respectant la parité et la proportionnalité des courants sur la base du congrès de Reims, soient élus par le Cnir.**

**Avant chaque réunion du Conseil du PVE, la déléguée thématique aux questions européennes, les eurodéputés et les délégués présenteront un rapport au CE donnant les enjeux politiques de ce Conseil. Ils proposeront, sous forme de motion ou d'interpellation, les préoccupations exprimées par l'Assemblée générale, le Cnir, le CE ou des militants Verts français.**

**Après chaque Conseil du PVE, la déléguée thématique, et les délégués présenteront un rapport au Cnir sur les conclusions du Conseil ; les eurodéputés présenteront un rapport à chaque réunion du Cnir.**

**Les candidats proposés sont :**

**Titulaire Femme : Dominique Voynet**

**Titulaire Homme : Didier-Claude Rod**

**Suppléante : Maud Lelièvre**

**Suppléant : Christophe Rossignol**

**Pour : 56**

**Contre : 4**

**Abstentions : 2**

**Adopté.**

#### **Décision Cnir-05-124**

**Motion diverse 4**

**Campagne nationale et interrégionale « Énergie »**

**Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 17, 18 et 19 juin 2005 décide, conformément aux décisions du CNIR des 15 et 16 janvier de lancer une campagne d'ampleur nationale en vue de présenter un projet de loi sur l'énergie pour les élections législatives de 2007 et permettant d'engager la France sur une sortie programmée du nucléaire.**

**Les Verts :**

- rappellent, à cette occasion, que le refus de l'EPR est une condition incontournable d'un accord avec le Parti socialiste en 2007.**
- présenteront une série de propositions alternatives en vue de s'opposer à toute relance du programme nucléaire français ; à l'implantation de l'EPR à Flamanville, ou ailleurs ; à l'enfouissement des déchets radioactifs à Bure ou ailleurs. Ils proposeront des mesures concrètes en faveur des énergies renouvelables et des économies d'énergie.**

**Cette campagne d'ampleur nationale se voudra inter-régionale, c'est-à-dire qu'elle impliquera fortement les régions dans cette démarche. Toute une série d'actions soulevant des problèmes locaux liés à l'énergie nucléaire seront mises en œuvre (principe : une région = une action). Un comité de pilotage national associant le CE, la commission énergie et des représentants de Basse-Normandie, de Lorraine, et d'autres régions volontaires en assurera la coordination.**

**La priorité sera de fournir aux régions 1. le matériel de campagne publique: affiches et 4 pages ; 2. les outils de communication pour organiser une conférence de presse et 3. de mettre à leur disposition l'exposition et le permanent pour créer un évènement et toucher le public en répondant à ses questions.**

## Compte-rendu des décisions

### Page 14

Parmi les évènements marquants, les Verts participeront, entre autres :

- - à l'automne 2005 à un grand rassemblement international près de Bure (Meuse), où est actuellement en construction un site d'enfouissement pour les déchets nucléaires les plus dangereux.
- - les 15 et 16 avril 2006, à l'occasion des 20 ans de la catastrophe de Tchernobyl, à une manifestation internationale dans le Cotentin, à proximité de Flamanville, site choisi pour implantation d'un nouveau réacteur (projet EPR). Les Verts français sollicitent le parti Vert Européen pour la participation de l'ensemble des Verts européens à cette campagne, notamment à l'occasion de ces deux rassemblements internationaux. Les Verts décident de se donner les moyens de leur présence publique sur ces questions majeures, aux côtés des associations partenaires et des collectifs auxquels ils participent et dont ils valorisent les actions. Pour ce faire, ils mèneront une campagne d'ampleur, associant la communication par le 4 pages, les affiches, le dossier technique et le dossier documentaire, le camion-expo et le permanent. Toutefois, l'ambition du projet et la charge qu'il représente doit être partagée pour être supportable. Ainsi, les ressources se répartiront en 3 parties. Le Secrétariat national des Verts prendra en charge un tiers des dépenses, soit 26 643 €, représentant principalement la campagne nationale de communication, à imputer sur les budgets communication et environnement. Concernant le 2ème tiers, l'ensemble des régions sera sollicité, puisque l'exposition a vocation à faire le tour des régions et à être présente lors des actions militantes. Une péréquation sera calculée au prorata du budget des régions. Pour le 3ème tiers, Les Verts décident de lancer une souscription publique, liée à la campagne de communication, et affectée uniquement à cette action. La part des régions et la souscription ont vocation à permettre de faire tourner l'exposition à l'aide d'un permanent capable d'organiser la communication avec chaque région, d'animer un évènement et de répondre aux questions du public.

Au total, le budget s'établira comme suit :

### Dépenses

1° Conception, documentation, ..... dossier technique	2 000 €
2° Les affiches 2 types d'affiche à 10 000 exemplaires chacune	6 380 €
3° Le 4 pages Impression 100 000 exemplaires ..	7 450 €
4° l'exposition Réalisation graphique de 15 panneaux carton-plume Fiches à diffuser : 5 fiches à 10 000 exemplaires Dossier documentaire ..	2 000 €
5° Le camion-expo Achat en occasion .. Aménagement intérieur,..... extérieur et peinture Eolienne, chauffe-eau solaire, etc.	11 000 € 4 500 € 1 600 €
6° Le permanent à mi-temps .. pour installation et début tour des régions	35 000 €
7° Frais de déplacements ..	10 000 €
<b>TOTAL .....</b>	<b>79 930 €</b>
<b>Recettes</b>	
1° Les Verts National .....	26 643 €
2° Les Verts, Régions .....	26 643 €
3° Souscription .....	26 644 €
<b>TOTAL .....</b>	<b>79 930 €</b>

Adopté à l'unanimité.

## **Compte-rendu des décisions**

**Page 15**

### **Annexe 1**

#### **Texte de la motion d'urgence 10 amendée**

**Interpellation à Jacques CHIRAC**

**Dans le cadre du Conseil européen des 16 et 17 juin**

**Le Conseil européen des 16 et 17 juin s'est réuni pour la première fois après le rejet du TCE par la France et les Pays-Bas.**

**À cette occasion, les Verts interpellent le Président de la République, qui a siégé au Conseil, pour qu'il s'engage sur plusieurs points. Les Verts l'invitent à réaffirmer clairement son attachement à doter l'Europe d'une Constitution, et, en tout état de cause, de dépasser l'actuel Traité de Nice.**

**Il s'agit de réaffirmer la nécessité impérieuse d'un espace politique européen au-dessus de l'espace économique.**

**Les Verts, eux, sont pour une Europe résolument fédérale qui dépasse la logique intergouvernementale. Ils refusent tout repli souverainiste d'où qu'il vienne, et veulent construire une démocratie européenne susceptible de répondre efficacement aux défis sociaux et environnementaux. Ils affirment la nécessité de réformes profondes sur le plan international afin de sortir de l'unilatéralisme.**

**Les Verts français et les Verts européens interpellent le Président de la République, au lendemain du Conseil européen, réuni les 16 et 17 juin à Bruxelles, sur les positions suivantes :**

- **le vote français doit être interprété comme une remise en cause de la manière dont l'Europe s'est construite jusqu'à présent, un rejet, une inquiétude à l'égard de la construction européenne et de son élargissement, et révèle une exigence populaire de plus et mieux d'Europe.**
- **il s'agit de donner un nouveau souffle à une construction européenne qui ne peut se contenter de reposer sur le seul marché commun.**
- **cette nouvelle Europe doit offrir un autre modèle de développement. Face à un système mondialisé, productiviste et ultra-libéral qui est source de destruction de la nature et des liens sociaux, en particulier dans les pays du Sud, les Verts demandent que l'Europe se tourne résolument vers le développement soutenable.**

**En conséquence :**

- **les gouvernements doivent donner à l'Union européenne les moyens des promesses faites aux citoyens européens. Le budget de l'Union doit être largement mieux doté et sa répartition revue en faveur de politiques publiques au service du développement soutenable et des solidarités,**
- **La Politique Agricole Commune, productiviste, destructrice des sols, de l'eau, de territoires entiers, doit être remise à plat tant dans ses objectifs, son système et la part qu'elle occupe dans le budget européen.**
- **Des mécanismes fiscaux de solidarités, tels que la taxe Tobin, ainsi que les éco-taxes, une fiscalité européenne sur les sociétés, la levée du secret bancaire et la fin des paradis fiscaux, doivent être mis en place.**
- **Les directives qui tendent à la libéralisation des services d'intérêt général ou qui tirent l'Europe sociale vers le bas comme la directive Bolkestein devront être totalement renégociées.**
- **La directive REACH, dans ce qu'elle apporte de protection de la santé des populations doit aboutir rapidement**
- **Suite à l'annulation de la dette des pays en voie de développement, l'aide européenne au développement devra être majorée et gagner en qualité,**
- **Les gouvernements doivent rendre juridiquement contraignante la Charte des Droits fondamentaux sans attendre.**

**Plus globalement, pour dépasser "Nice", de nouveaux processus doivent être mis en œuvre. Dans ce cadre, la commande que le Conseil devrait passer à une nouvelle structure, doit commencer par le bilan du fonctionnement de l'Union depuis 50 ans. En amont, cette construction devrait faire l'objet de débats citoyens dans chaque État européen afin d'amorcer les bases d'un projet partagé. Les Verts réaffirment la nécessité d'une constitution fédérale intégrant une place importante pour les Régions.**

## **Compte-rendu des décisions**

**Page 16**

Pour les Verts, la définition de nouvelles politiques doit reposer sur 3 directions : sociale, environnementale et citoyenne :

- sociale parce qu'il est normal, dans un monde de plus en plus dérégulé, que les citoyens aient peur de l'avenir alors que le chômage ne cesse d'augmenter. Il est urgent, au sein de l'Union européenne, de poser des actes concrets.
- environnementale parce que l'avenir de notre planète est un défi majeur qui doit être présent dans toutes nos politiques. Et parce que mépris du social et de l'environnement se développent parallèlement dans le cadre d'un marché débridé. Un seul exemple : c'est parce que le transport des marchandises par avions n'intègre pas les coûts environnementaux que les multinationales font traverser l'Europe à des marchandises entre lieux de production, de traitement et de consommation, mettant ainsi en concurrence les systèmes de protection sociale des différents pays. Prendre en compte les dégâts environnementaux et harmoniser les politiques sociales supprimera ce type de comportement.
- citoyenne parce que l'Europe ne marchera jamais si les citoyens n'y croient plus.

Sur un plan purement institutionnel, les avancées contenues dans le Traité Constitutionnel doivent faire l'objet de validations rapides par les États membres afin de lever les blocages de fonctionnement que connaît aujourd'hui l'Europe à 25.

Conscients de la nécessité de ne pas laisser la dynamique créée par la victoire du non aux souverainistes et aux nationalistes,

Conscients également de la nécessité de relancer au plus vite la réflexion sur la nécessité d'une réforme institutionnelle de grande ampleur au niveau européen, afin de construire l'Europe démocratique et écologique dont les peuples ont besoin,

Les Verts,

- demandent solennellement au Conseil européen, si l'application du TCE s'avère impossible, de reconnaître au Parlement européen qui sera élu en 2009 le pouvoir constituant et d'organiser d'ici là les débats et aménagements juridiques nécessaires,
- mandatent leurs représentants auprès du Parti Vert européen pour que ce dernier adopte la même position au cas où il serait avéré que l'application du TCE est impossible,
- lancent au plus vite une grande campagne de sensibilisation à ce projet, notamment par le lancement d'une pétition européenne et l'impression d'affiches

L'Union doit également envoyer des signes clairs à l'échelle mondiale. L'Union européenne doit exiger des changements dans l'Organisation Mondiale du Commerce pour qu'elle intègre dans ses décisions les critères du Bureau international du Travail. Elle doit aussi largement appuyer une réforme des institutions de l'ONU comprenant un véritable instrument international de la protection de l'environnement.

Enfin, les Verts invitent le Conseil à rendre ses débats plus transparents car il importe que, face aux interrogations et au sentiment d'éloignement ou d'incompréhension, les grands choix faits au Conseil au nom de millions de citoyens, soient parfaitement connus de ces derniers.